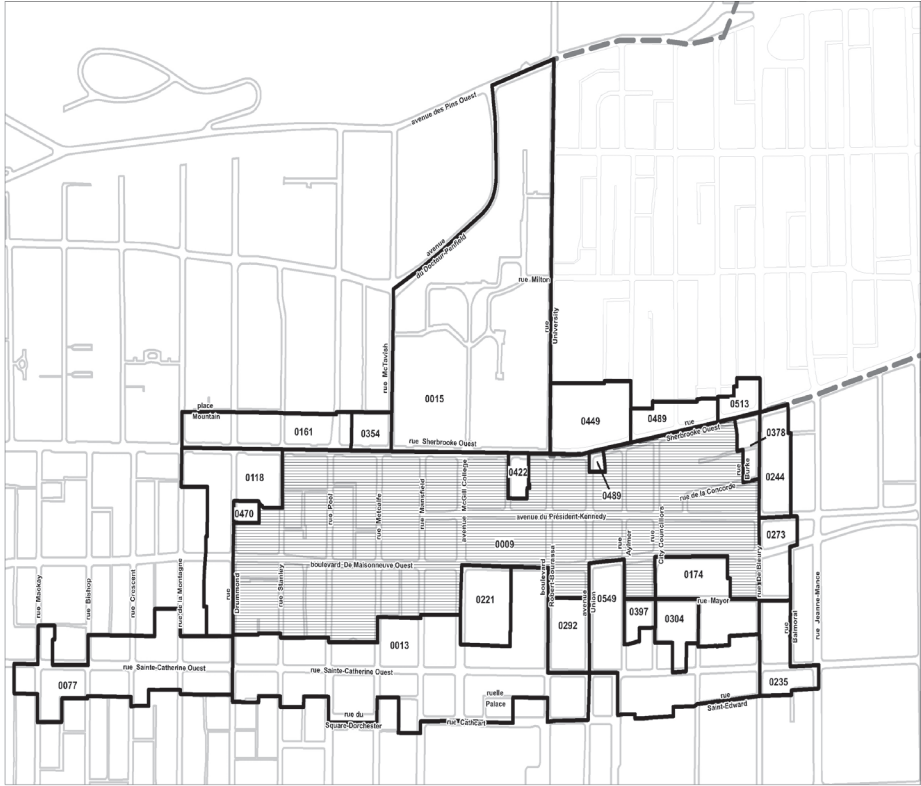


ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

1. Les personnes intéressées de l'arrondissement de Ville-Marie et de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, demeurant dans une zone contiguë à l'arrondissement de Ville-Marie, sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, à sa séance du 12 février 2019, a adopté le premier projet de résolution autorisant la construction d'un édicule d'accès à la station de métro McGill par la transformation du bâtiment situé au 1981, avenue McGill College, et ce, en dérogation notamment à l'article 134 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatif, entre autres, à l'usage – pp 396 (dossier 1197199001).

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :



Localisation Dossier: 1197199001 Date: 18 janvier 2019

Zone(s) visée(s)
 Zones contiguës
 Limite arrondissement de Ville-Marie

Ville-Marie
Montréal

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRO, chapitre A-19.1), ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le 27 février 2019, à compter de 17 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.
3. Au cours de cette assemblée, la mairesse d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption, et le public pourra le commenter.
4. Ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Une copie de ce projet peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM.

Fait à Montréal, le 16 février 2019

Le secrétaire d'arrondissement,
 Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie